

WALLIX GROUP
Société anonyme au capital de 654.563,30 Euros
Siège social : 250 bis rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris
428 753 149 R.C.S. PARIS

RAPPORT SPECIAL RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 JUIN 2024
(article L.225-197- 4 du code de commerce)

1. Etat des attributions gratuites d'actions au 31 décembre 2023

Attributions gratuites d'actions ayant fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire / Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré
Plan 2021-1	6 juin 2019	27 juillet 2021	91.683 ¹	-	23 881 (1ère tranche) 19 205 (2ème tranche)
Plan 2021-2	6 juin 2019	27 juillet 2021	101.766 ²		15 007 (1ère tranche) 12 446 (2ème tranche)
Plan 2022	15 juin 2022	21 juillet 2022	155.000	33 313 (1ère tranche)	-

¹ 91.683 actions peuvent être attribuées au titre des trois tranches. Au titre de chaque tranche, 30.561 actions peuvent être attribuées. La période de conservation est d'un an pour la première tranche. Aucune période de conservation n'est prévu pour les autres tranches.

² 101.766 actions peuvent être attribuées au titre des trois tranches. Au titre de chaque tranche, 33.922 actions peuvent être attribuées. La période de conservation est d'un an pour la première tranche. Aucune période de conservation n'est prévu pour les autres tranches.

³ 155.000 actions peuvent être attribuées au titre des trois tranches. Au titre des deux premières tranches, 51.666 actions peuvent être attribuées par tranche. Au titre de la troisième tranche 51.668 peuvent être attribuées. La période de conservation est d'un an pour la première tranche. Aucune période de conservation n'est prévu pour les autres tranches.

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2023

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire / Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action
Plan 2021-1	6 juin 2019	27 juillet 2021	91.683	Actions nouvelles ou existantes	27 juillet 2024 : 30.561 ²	28,55 ¹

Plan 2021-2	6 juin 2019	27 juillet 2021	101.766	Actions nouvelles ou existantes	27 juillet 2024 : 33.922 ³	28,55 ¹
Plan 2022	15 juin 2022	21 juillet 2022	155.000	Actions nouvelles ou existantes	21 juillet 2024 : 51.666 ⁴ 21 juillet 2025 : 51.668 ⁴	14,76 ⁵
Plan 2023	15 juin 2022	2 novembre 2023	254.400	Actions nouvelles ou existantes	2 novembre 2024 : 84.800 ⁶ 2 novembre 2025 : 84.800 ⁶ 2 novembre 2026 : 84.800 ⁶	7,56 ⁷

¹ sur la base du cours de bourse d'ouverture au 27 juillet 2021.

² sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe.

³ sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à concurrence de 50% et de la réalisation de conditions de performance à concurrence de 100%.

⁴ sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à concurrence de 50% et de la réalisation de conditions de performance à concurrence de 100%, étant précisé que la première tranche est assortie d'une période de conservation d'un an.

⁵ sur la base du cours de bourse d'ouverture au 21 juillet 2022.

⁶ sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à concurrence de 50% et de la réalisation de conditions de performance à concurrence de 100%, étant précisé que la première tranche est assortie d'une période de conservation d'un an.

⁷ sur la base du cours de bourse d'ouverture au 2 novembre 2023.

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2023 :

		Monsieur Jean-Noël de Galzain, Président du Conseil d'administration	Monsieur Amaury Rosset, Directeur Général Délégué, administrateur et salarié de Wallix Group
Attributions consenties par la société au titre des mandats et fonctions exercés dans la société	Nombre	18 000 ²	12 000 ²
	Valeur¹	7,56	7,56
Attributions consenties par une société liée au titre des mandats et fonctions exercés dans la société	Nombre	Néant	
	Valeur		
Attributions consenties par une société contrôlée au titre des mandats et fonctions qui y sont exercés	Nombre		
	Valeur		

¹ Sur la base du cours de bourse d'ouverture au 2 novembre 2023.

² L'attribution définitive sera réalisée, sous réserve de la réalisation des conditions de présence et de performance, pour un tiers le 2 novembre 2024, pour un tiers le 2 novembre 2025 et pour le tiers restant le 2 novembre 2026 ; étant précisé que la réalisation de la seule condition de présence à la date de chaque tranche permet l'acquisition de 50% du nombre maximum d'actions au titre de chaque tranche et que la réalisation des conditions de présence et de performance à la date de chaque tranche permet l'acquisition de 100% du nombre maximum d'actions au titre de chaque tranche (Plan 2023).

3. Attributions consenties durant l'année 2023 aux dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Salariés de la société	Nombre ¹	Valeur de l'action ²	Société attributrice
Eric Gatrio	12 000	7,56	WALLIX GROUP
Mathias Przybylowicz	12 000		
Delphine Schoffler	6 000		
Edwige Brossard	6 000		
Vincent Vanackère	6 000		
Julien Cassagnol	6 000		
Jean-Pierre Barré	6 000		
Nicolas Bouzid	6 000		
Stefan Rabben	6 000		

¹ L'attribution définitive sera réalisée, sous réserve de la réalisation des conditions de présence et de performance, pour un tiers le 2 novembre 2024, pour un tiers le 2 novembre 2025 et pour le tiers restant le 2 novembre 2026 ; étant précisé que la réalisation de la seule condition de présence à la date de chaque tranche permet l'acquisition de 50% du nombre maximum d'actions au titre de chaque tranche et que la réalisation des conditions de présence et de performance à la date de chaque tranche permet l'acquisition de 100% du nombre maximum d'actions au titre de chaque tranche (Plan 2023).

² Sur la base du cours de bourse d'ouverture au 2 novembre 2023.

4. Attributions consenties par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés durant l'année 2023, à l'ensemble des salariés bénéficiaires :

Néant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION